



Le Courant municipal

Août 2020 - Volume 25, no 4



Dans ce numéro

Communiqués du bureau

Résumé des séances du conseil	3-4
Comité de revitalisation	4
Votre numéro de téléphone s.v.p.	4
Alertes municipales	4
Collecte des encombrants	5
Chronique du service d'urbanisme	6
Mon puits, ma responsabilité, ma santé	6
Erratum	6

Divers

Bibliothèque Émilie-Bordeleau	7
Manoir des deux rivières	8
Association des loisirs	8
SDESS	8
Cercle de fermières Les Genevoises	9
Collecte de sang	9
TAC des Chenaux	9
SSJB	10
Sûreté du Québec	10
CAB de la Moraine	11
Agenda des événements locaux	11

**Municipalité
de Saint-Stanislas**
1302, rue Principale
Saint-Stanislas QC
G0X 3E0
Tél. : 819-840-0703
Fax : 418-328-4121
www.saint-stanislas.ca
municipalite@saint-stanislas.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
8 h à 12 h - 13 h à 17 h

Vendredi
8 h à 12 h

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Tirage : 570 copies

Production : Lucille Bédard

Révision : Guy-Paul Beaudoin

Prochaine parution : Octobre 2020

Date de tombée : 1^{er} octobre 2020

COMMUNIQUÉS DU BUREAU**RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance tenue le 6 juillet 2020 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de juin 2020 pour un montant total de 138 767,07 \$;
- Octroi de contrat à Aubin-Pélissier, pour le remplacement du système de climatisation de l'hôtel de ville, et ce, au montant de 27 357 \$ plus les taxes;
- Attestation des frais encourus par la Municipalité sur les routes locales de niveaux 1 et 2 pour l'entretien du réseau routier;
- Autorisation pour le maintien de trois accès à la rivière sur le rang de la Rivière-Batiscan-Est, suite aux travaux d'aménagement de la nouvelle bretelle d'accès à la route 159;
- Dénomination au nouveau pont de la rivière Batiscan;
- Versement, par la Municipalité, d'un montant équivalent à 50 % du montant permettant le bétonnage de la placette et du chemin y donnant accès, aménagés du côté est de la rivière Batiscan à proximité du nouveau pont, et ce, conditionnellement à ce que le coût total des travaux s'élève à un maximum de 33 000 \$;
- Approbation du rapport annuel d'activités 2018-2019 du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Chenaux;
- Nomination de monsieur Francis Dupuis, coordonnateur-préventionniste à la MRC des Chenaux, comme membre du service de sécurité incendie de la Municipalité en tant que pompier à temps partiel et ce, aux mêmes conditions salariales que les autres membres dudit service;
- Demande à la MRC des Chenaux de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre l'agrandissement de l'entreprise ADF Diesel et cession d'un terrain à l'entreprise par la Municipalité;
- Augmentation du nombre d'heures de surveillance des travaux, pour l'aménagement du nouveau complexe sportif, effectué par FNX INNOV, afin d'assurer la qualité du projet fini;
- Octroi de contrat à *Proulx Construction inc.* pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes au montant de 64 072,54 \$ plus les taxes dont 50 % est subventionné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Séance tenue le 3 août 2020 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de juillet 2020 pour un montant total de 681 916,67 \$;
- Adoption du règlement numéro 2020-04 portant sur les *Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, ayant pour objet d'habiliter le conseil municipal à autoriser, sous certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Municipalité;
- Adoption du projet de règlement numéro 2009-474-04 modifiant le règlement 2009-474 relatif au plan d'urbanisme ayant pour objet d'introduire la possibilité d'autoriser les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dans l'une ou l'autre des affectations du sol sur le territoire de la municipalité;
- Acceptation de l'entente avec la MRC des Chenaux relative à l'application de la réglementation d'urbanisme;
- Nouvelle dénomination au nouveau pont de la rivière Batiscan : *Pont des bâtisseurs*;
- Renouvellement du bail de location de la Caisse Desjardins Mékinac/Des Chenaux avec la Municipalité de Saint-Stanislas, pour une période de un an;

- Autorisation à la directrice générale, Marie-Claude Jean, à enchérir et à acquérir l'immeuble de notre territoire qui n'aura pas trouvé preneur lors de la mise en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 10 septembre 2020;
- Autorisation au maire, Luc Pellerin, à signer pour et au nom de la Municipalité le plan de cadastre corrigé, suite à une erreur constatée au plan de cadastre du lot 5 396 019 appartenant à *Les Fermes Porcdange inc.*;
- Autorisation à monsieur Jean-Claude Guillemette à poursuivre, pour la prochaine année, l'entretien du terrain boisé (lot 5 394 891) appartenant à la Municipalité;
- Acceptation de l'offre de service de *Chrono contrôle enr.* au montant de 1 155 \$, plus les taxes, pour effectuer la mise à niveau du tableau des marqueurs déjà existant pour le nouveau complexe sportif;
- Mandat au Réseau BIBLIO CQLM pour déposer une demande au nom de la Municipalité auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition d'une chute à livres pour la bibliothèque, dont 70 % des dépenses seraient admissibles à une subvention.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les procès-verbaux via le site Internet de la Municipalité en sélectionnant le bouton CENTRE DOCUMENTAIRE puis SÉANCES DU CONSEIL. Les procès-verbaux sont publiés sur le site une fois qu'ils ont été approuvés par le conseil à une séance subséquente.

COMITÉ DE REVITALISATION

Après une pause imposée par la situation des derniers mois, sachez que votre comité de revitalisation de Saint-Stanislas se remettra au travail et poursuivra les actions de chacun de ses sous-comités avec la reprise des activités à la rentrée de septembre.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter une belle fin d'été et merci de continuer à faire la promotion et d'appliquer concrètement le slogan : « *Je suis Stanois, j'achète chez moi* »

Par cette action, vous contribuez de façon concrète à assurer la pérennité des entreprises d'ici. Sachez également que nous sommes toujours heureux de prendre vos commentaires et nous vous invitons à continuer de nous partager vos idées.

Saint-Stanislas s'embellit, faisons en sorte que Saint-Stanislas rayonne.

Votre comité de revitalisation



VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE S.V.P.

Avec la venue des téléphones cellulaires, plusieurs numéros de téléphone ne figurent plus dans le bottin téléphonique et il devient de plus en plus difficile de communiquer avec certains citoyens/propriétaires. Si vous disposez uniquement d'un téléphone cellulaire, il serait apprécié que vous nous fournissiez le numéro afin que nous puissions vous joindre facilement en cas de besoin.



**ALERTES
MUNICIPALES**

Soyez informé IMMÉDIATEMENT

Pour recevoir les alertes, vous devez vous inscrire.

C'EST GRATUIT !

www.saint-stanislas.ca ou 819-840-0703

Si vous n'avez pas Internet à la maison, vous pouvez choisir de recevoir les alertes uniquement sur votre téléphone résidentiel.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT 2019-119 DE LA MRC DES CHENAUX RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Encombrant autorisés :

Une limite de 6 articles, d'un poids maximum de 100 kilogrammes, est autorisée par immeuble lors de la collecte des encombrants. Les encombrants autorisés dans la collecte sont de manière non limitative :

- a. le mobilier tel que bureaux, sofas, fauteuils, commodes, bibliothèques, matelas, sommiers, électroménagers (exempts de gaz réfrigérants);
- b. les appareils et articles domestiques tels que les toilettes, lavabos;
- c. les branches de moins de 3 centimètres de diamètre et 1,2 mètre de longueur, attachées en fagots de moins de 22 kilogrammes;
- d. les tapis et prélatrs coupés en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;
- e. les piscines et jouets pour enfants, les toiles et tôles de piscines en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum ;
- f. les parasols, les meubles et les outils de jardin.

Matières résiduelles non autorisées :

Il est défendu à toute personne de déposer en bordure de rue pour la collecte des encombrants :

- a. des matières résiduelles dans des sacs;
- b. tout produit contenant des halogènes ou des gaz réfrigérants;
- c. des bains et douches;
- d. des pneus;
- e. des pièces de véhicules automobiles et machineries de toutes sortes;
- f. des résidus domestiques dangereux;
- g. des produits électroniques;
- h. des résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- i. toute boîte, valise, coffre ou tout autre forme de contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou d'un quelconque dispositif de fermeture dans lequel un enfant pourrait s'introduire et rester enfermé, sans avoir au préalable enlevé la porte, le couvercle ou le dispositif de fermeture et tout matériau dont une des dimensions est supérieure à 1,2 mètre;
- j. toutes ordures ménagères, matières recyclables ou organiques telles que les feuilles mortes, les résidus de gazon.

Position des encombrants pour la collecte :

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit placer ses encombrants destinés à la collecte dans l'entrée charretière de façade ou latérale de sa propriété ou sur terrain adjacent à celle-ci, en bordure de la voie de circulation ou, lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, sur le terrain de la propriété suivant l'horaire permis.

Les encombrants doivent être placés à au moins 1 mètre de tout bac ou conteneur. Ils doivent être regroupés et placés de telle sorte qu'ils puissent être ramassés manuellement par les préposés de la MRC ou le fournisseur de services sans que celui-ci ait à forcer pour les extraire ou les démêler des autres encombrants ou de d'autres matières non admissibles.

La MRC ou le fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les encombrants si les exigences de positionnement de ceux-ci ne sont pas respectées.

Horaire :

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble desservi doit déposer les encombrants en bordure de rue pour 5 h le jour de la collecte. La MRC ou son fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les encombrants placés en retard. Il est défendu à toute personne d'apporter un encombrant en bordure de rue avant 17 h la veille du jour de la collecte des encombrants de son immeuble.

Pour plus d'information concernant la collecte des matières résiduelles, nous vous invitons à consulter le règlement au complet sur le site de la MRC des Chenaux : CENTRE DOCUMENTAIRE - RÈGLEMENT RELATIF AU TRANSPORT ET À LA COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES.



CHRONIQUE DU SERVICE D'URBANISME

Extrait du règlement de zonage 2009-476 relatif à l'entreposage extérieur à un usage résidentiel (article 11.1)

Dans toutes les zones, sur un terrain occupé par un usage résidentiel, seul est autorisé l'entreposage extérieur de bois de chauffage, matériaux de construction, roulotte, véhicule récréatif, embarcation nautique et remorque, aux conditions suivantes :

- L'entreposage doit se situer dans la cour latérale ou dans la cour arrière, à une distance minimale de 1,5 mètre des lignes du terrain;
- L'entreposage de bois de chauffage est limité à 7 cordes de bois de 4 x 4 x 8 pieds ou une quantité équivalente;
- L'entreposage de matériaux de construction est permis uniquement à des fins de construction et de rénovation durant la période de validité d'un permis de construction et ne doit pas excéder un mois suivant l'expiration d'un permis de construction;
- L'entreposage de roulotte, d'embarcation nautique et de remorque est autorisé uniquement pour des périodes temporaires n'excédant pas 12 mois consécutifs;
- L'entreposage sur les balcons et galeries donnant sur la cour avant est interdit;
- L'entreposage de véhicules moteurs hors service ou non immatriculés ainsi que l'entreposage de conteneur sont strictement interdits.



MON PUIITS MA RESPONSABILITÉ MA SANTÉ

Saviez-vous que?

En tant que propriétaire d'un puits individuel ou d'un petit réseau desservant moins de 21 personnes, vous avez la responsabilité de vous assurer de sa qualité dans une perspective de protection de votre santé et de celle de vos proches.

Qu'est-ce qu'un puits?

C'est un ouvrage de captage de l'eau dans le sol.

Il y a deux grands types : Puits de surface et puits tubulaire (artésien).

Bien qu'elle soit davantage protégée par la capacité filtrante du sol, si on la compare aux eaux de surface (lac et rivière), l'eau d'un puits est susceptible d'être contaminée.

Il ne faut pas se fier à la limpidité ni à l'absence de goût ou d'odeur pour déterminer la qualité de l'eau d'un puits. Celle-ci peut être affectée par la présence de contaminants naturels dans le sol, la présence d'activités humaines à proximité, le type de puits et sa conception.

Pour plus d'information sur la qualité de l'eau, l'entretien des puits et les laboratoires accrédités pour les analyses, consultez le site Internet du MDDELCC www.mddelcc.qc.ca/eau/potable/depliant.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le Courant municipal du mois de juin 2020 : Au dernier paragraphe de la page 3, on aurait dû lire « *Accord de dérogation mineure à l'immeuble situé au 103, rang de la Rivière-Batiscan-Est (lot 5 395 179) ...*

DIVERS**BIBLIOTHÈQUE ÉMILIE BORDELEAU****Consignes sanitaires Covid-19 : Nouvelle étape**

Le 25 juin dernier, la Direction de la santé publique a autorisé le Comité de relance des bibliothèques à passer de la phase 1 à la phase 4 du plan de relance. Ce qui veut dire que la plupart des mesures préventives ont été levées, la prochaine phase étant la reprise régulière de nos activités. La seule restriction est l'observation de la distanciation physique de 2 mètres entre les usagers.

Cependant, depuis le 18 juillet dernier, le Gouvernement du Québec a obligé le port du masque (couvre-visage) dans tous les lieux publics fermés. Vous devez donc porter le masque **en tout temps** lors de votre venue à la bibliothèque, en plus des consignes habituelles qui sont le lavage des mains et le respect de la distanciation. Par ailleurs, vous serez peut-être étonné de constater que les bénévoles au comptoir de prêt ne portent pas de masque lorsqu'ils sont assis à leur poste de travail. En effet, selon les directives de la CNESST, lorsque l'employé est protégé par une vitre de protection, il n'est pas tenu de porter un masque. Pour tout déplacement dans la bibliothèque, il doit se conformer à l'obligation de porter le masque.

Retour à la normale : Prêts entre bibliothèque

Il est maintenant possible de commander des documents en PEB et ce, à travers tous les réseaux de bibliothèques du Québec. Pour ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes, nous serons heureux de le faire pour vous.

Nouveautés

En juillet, nous avons procédé à l'achat d'une trentaine de nouveaux volumes que nous vous invitons à venir découvrir.

Merci!

En terminant, je tiens à remercier les usagers pour leur compréhension et leur patience, lors de la réouverture de la bibliothèque. Ils ont très bien compris la nécessité de procéder différemment pour assurer la sécurité de tous et l'obligation de se conformer aux normes prescrites.

Votre équipe de bénévoles a également su s'adapter à une situation qui demandait des changements constants. Les bénévoles se sont appliqués à mettre en œuvre les directives émises et à faire de leur mieux pour que l'utilisation de nos services soit le plus facile possible, compte tenu des circonstances.

Finalement, je tiens à remercier la direction générale de la Municipalité et toute son équipe, pour sa très grande collaboration, afin d'assurer une ouverture sécuritaire de notre bibliothèque. Merci d'avoir accédé à mes demandes et ce, de façon très rapide.

René Leone
Coordonnateur
Bibliothèque Émilie-Bordeleau.



Manoir
DES DEUX RIVIÈRES
24, Saint-Gabriel
Saint-Stanislas, GOX 3E0

PROMOTION AUTOMNALE DEUX MOIS DE LOYER GRATUIT*



Profitez de deux mois de loyer gratuit à la signature d'un bail avant le 30 septembre 2020 avec entrée au plus tard le 31 décembre 2020.

Le logement de répit est également disponible pour un essai au coût de 175\$ par semaine.** Selon la durée du séjour, ce montant sera crédité sur le premier terme du loyer à la signature d'un bail.

Pour information : 819-690-8840 / manoirdeuxrivieres@gmail.com



* Deux mois gratuits sur le coût du loyer seulement, frais de repas en sus

** Repas optionnel en sus, 8\$/jour pour un repas et 15\$/jour pour 2 repas



Assemblée générale annuelle

Manoir
DES DEUX RIVIÈRES

À mettre à votre agenda l'AGA

du Manoir le **25 août 19h00**

à la salle municipale.

Notez que le port du couvre-visage sera obligatoire et que les mesures de distanciation physique seront respectées.



ASSOCIATION DES LOISIRS - Collecte de cannettes et de bouteilles

Samedi 12 septembre - 9 h à 12 h.

Derrière la caserne incendie. Vous pouvez déposer vos sacs près de l'entrepôt du F2R derrière la caserne dès mercredi le 9 septembre.

Si vous ne pouvez vous déplacer ou si vous avez une grande quantité de canettes/bouteilles, s.v.p., contactez Nancy Beauvillier au 418-328-3106.



Société de développement économique
de Saint-Stanislas

La levée de fonds pour le parc multisports bat son plein grâce à nos généreux donateurs. La SDESS invite la population à soutenir ce super projet qui, vous le savez, regroupera toutes les activités sportives en un même endroit, au grand plaisir des parents et enfants. La levée de fonds se poursuivra jusqu'au mois de septembre afin de permettre à tous d'y participer.

Merci de votre soutien financier.

Les membres du CA de la Société de développement économique de Saint-Stanislas (SDESS)



TISSAGE, COUTURE, TRICOT, CUISINE, ARTISANAT ET CONFÉRENCES

Un groupe dynamique, le **Cercle de Fermières Les Genevoises**, vous invite à sa première réunion mercredi le 9 septembre 2020 à 19 h 30, au local situé au sous-sol de la Salle Léon-Simon (à côté de l'Église), à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Nous vous présenterons les activités de l'automne. Si notre programmation vous intéresse, il vous en coûtera 30 \$ pour être membre; ce qui inclut un abonnement à la revue *L'Actuelle*, revue des Cercles de Fermières du Québec publiée 5 fois par année.

Les activités se déroulent le jour, le soir ou les fins de semaine. Il n'est pas nécessaire d'être une fermière pour faire partie du cercle. Il faut avoir le goût d'apprendre et de transmettre notre patrimoine dans le plaisir et la bonne humeur.

Nous avons mis en place un protocole sanitaire en raison de la COVID-19 et c'est en toute sécurité que vous pourrez vous présenter lors de notre première rencontre. Toutefois, nous désirons vous informer que nous sommes à l'affût des consignes gouvernementales et nous respecterons celles-ci le cas échéant.

N'hésitez pas à communiquer avec nous, si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Le Comité local

Cercle de Fermières Les Genevoises

Claude Panneton, présidente (418-362-2154)

Donna Doucette, trésorière (819-269-8033)

Michelle Fournier, responsable des arts textiles (418-362-0494)

Lise Larocque, secrétaire (819-692-5734)

Diane Bergeron, responsable des Communications (418-362-2500)

lesgenevoises2019@hotmail.com

Suivez-nous sur Facebook : Cercle de Fermières Les Genevoises



Organisée par les Chevaliers de Colomb,
conseil 2903 et la FADOQ

Lundi 17 août
13 h 30 à 20 h

Collecte sur rendez-vous

Communiquez avec Héma-Québec
au 1 800 343-7264, faites le 3
ou jedonne@hema-quebec.qc.ca

Salle municipale
33, rue du Pont

Saint-Stanislas



DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



Transport
ADAPTÉ & COLLECTIF
des Chenaux

Laissez-vous

TRANSPORTER !

Travail, étude, rendez-vous médical et autres

RÉSERVATION 24 HEURES D'AVANCE - AVANT 14 H

3 \$ du déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de la MRC

Pour nous rejoindre :

Transport adapté et collectif des Chenaux
sans frais pour tout le territoire
(819) 840-0968

Heures d'ouverture du bureau :
Lundi au jeudi de 8 h 30 à 15 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h



SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE ST-STANISLAS

La Société St-Jean Baptiste a distribué des drapeaux un peu partout dans la village. Même sans rassemblement officiel, il y a eu des petites fêtes de famille et les drapeaux étaient présents partout. Nous tenons à remercier les personnes qui ont fièrement répondu à l'appel du pavoisement .

Nous aurions pu faire un concours des plus belles décorations. Qui sait, on ajoutera peut-être ça à la programmation 2021.

Nous tenons à remercier Jean-Pierre Veillette, membre de la Société St-Jean Baptiste de St-Stanislas depuis plusieurs années, qui a très bien décoré sa résidence.

Une mention spéciale à Chloé Trudel, fille de Marie-Ève Martel de notre municipalité, qui a elle aussi répondu à l'appel en portant fièrement les couleurs de sa province lors de sa dernière journée au primaire.

Souignons aussi que Chloé a été l'instigatrice du défi têtes rasées qui a eu lieu dans son école un peu plus tôt en juin, au profit de Leucan. Chloé, dans cet élan de générosité, a su convaincre sa mère, Marie-Ève Martel et sa grand-mère, Lise Barbeau, à relever elles aussi le défi. Objectif atteint.

Félicitations à tous!

Guylaine Germain

Société St-Jean Baptiste de St-Stanislas



ARNAQUE AU COMPTE BANCAIRE VISANT LES JEUNES

La Sûreté du Québec tient à sensibiliser les jeunes et leurs parents contre un stratagème dans lequel un fraudeur initie un contact avec sa victime sur les médias sociaux afin de lui faire miroiter la possibilité de « *faire de l'argent facile, rapide et d'une manière légale* ».

Le fraudeur publie sur son profil des photos ou des vidéos pour appâter la victime comme :

- des liasses d'argent ou des objets luxueux;
- des relevés bancaires avec des dépôts multiples de 2 000 \$ en lien avec la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Par la suite, le fraudeur :

- explique à la victime qu'elle n'a qu'à lui « prêter son compte bancaire » pour y déposer des chèques ou des dépôts directs (le montant d'argent pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars) et ensuite les retirer;
- promet à la victime une rétribution (par exemple un pourcentage de la somme déposée) en échange de ce service;
- convainc la victime de lui transmettre ses informations bancaires, ses coordonnées personnelles et de lui remettre sa carte de débit;
- effectue des dépôts divers (transigeant par le compte de la victime ayant remis ses accès et sa carte de débit);
- se rend au domicile de la victime pour récupérer sa carte de débit et tenter un retrait au guichet automatique.

Lorsque le retrait s'avère infructueux, la victime reçoit des menaces du fraudeur. Cette dernière peut également être géolocalisée par le fraudeur et extorquée.

Il est important de rappeler que toute personne qui participe à cette fraude verra son dossier entaché auprès de l'institution financière pour usage frauduleux d'un compte bancaire.

La Sûreté du Québec réitère l'importance de se méfier de toute « offre facile » pour gagner de l'argent. Soyez vigilant, c'est une arnaque. Protégez vos renseignements personnels. Ne prêtez jamais votre carte de débit, ne divulguez pas vos informations bancaires (NIP).

Pour obtenir de l'aide ou signaler une fraude, vous pouvez communiquer avec votre service de police local ou communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501.



VENTE TROTTOIR D'AUTOMNE

La CAB'OUTIQUE vous invite à une **vente trottoir** de vêtements pour toute la famille! Une belle occasion de faire vos achats pour la rentrée scolaire!

Quand ? Le mercredi 12 août 2020 de 10 h à 15 h

Où ? Stationnement du Centre d'action bénévole (511, rue Massicotte, Saint-Narcisse, G0X 2Y0)

Bel inventaire de **vêtements d'automne** pour femmes, hommes et enfants ainsi que manteaux, chaussures et bottes de pluie. **Tout à 50 % de rabais!** Ouvert à tous! Venez nous voir en grand nombre!

* L'évènement sera remis en cas de pluie, veuillez surveiller notre page Facebook.

** SVP, nous vous recommandons fortement de porter un masque lors de votre visite. Du désinfectant sera également à votre disposition pour vous laver les mains à votre arrivée et à votre départ. Nous prenons les meilleures mesures possibles afin de protéger notre personnel, nos bénévoles et nos bénéficiaires lors de la pandémie. Merci de votre collaboration !

Agenda des événements locaux

DATE / HEURE	ÉVÉNEMENT
Lundi 17 août	 HÉMA-QUÉBEC - Collecte de sang À la salle municipale. Sur rendez-vous. Voir l'annonce en page 9.
Mardi 25 août 19 h	 MANOIR DES DEUX RIVIÈRES - Assemblée générale annuelle À la salle municipale Voir l'annonce en page 8.
Lundi 8 septembre 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL * À la salle municipale.
Jeudi 10 septembre 20 h	 CHEVALIERS DE COLOMB - Conseil 2903 Reprise des réunions mensuelles, à la salle des Chevaliers de Colomb, qui se poursuivront par la suite à tous les 2 ^e mercredis de chaque mois.
Samedi 12 septembre 9 h à 12 h	 ASSOCIATION DES LOISIRS - COLLECTE DE CANNETTES ET BOUTEILLES Voir l'annonce en page 8.
Lundi 5 octobre 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL * À la salle municipale

* Les personnes désirant assister aux séances du conseil doivent se conformer aux consignes sanitaires en vigueur soit, le port du masque, le lavage des mains à l'entrée et la distanciation de 2 mètres.

